



Règlements internes du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec

**Dans ce document, l'utilisation du masculin est faite dans le seul but d'alléger le texte.*

27 janvier 2022

Table des matières

Tenue vestimentaire règlementaire et équipement des arbitres	3
Arbitres actifs	3
Jury d'examen.....	3
Passage de grade	4
Règlements concernant les passages de grade	4
Relève B	4
Relève A	4
Provincial B	5
Provincial A	5
National C, B et A.....	6
Continental et International.....	6
Sélection pour les championnats nationaux et plus	7
Les différents rôles.....	7
Chef arbitre.....	7
Rôle	8
Chef de tapis	8
Rôle	9
Évaluateur	9
Rôle	9
Les responsables des arbitres de zone	9
Rôle	10
Convocation d'arbitres et politique de remboursement	11
Outils de sélections.....	12
Manquement à l'éthique et/ou au professionnalisme	12
Divers.....	12

Tenue vestimentaire règlementaire et équipement des arbitres

- Un veston noir ou bleu foncé assez long pour recouvrir le fessier.
- Un pantalon gris.
- Une chemise blanche à manche courte.
- Une cravate bleu foncé, noire ou la cravate officielle de Judo Québec, Judo Canada, de la CPJ ou de la FIJ.
- Des chaussettes noires ou bleu foncé.
- Les arbitres de grade provincial B et plus doivent aussi avoir leur propre radio (talkie-walkie) de marque Boafeng BF-888s et une paire d'oreillette.

Arbitres actifs

Voici les critères pour être considéré comme un arbitre actif au Québec.

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être actif au niveau des zones ou à l'international.
- Arbitrer un minimum de 20% des journées de compétitions inscrites au calendrier provincial (tournoi développement, Omnium du Québec et championnat provincial) pour la période du 1^{er} septembre au 31 août ou l'équivalent à l'international. Les présences aux compétitions privées seront considérées comme une présence dans un ratio de 2 pour 1. Donc, 2 jours d'arbitrage à une compétition privée compteront comme 1 journée d'arbitrage à une compétition provinciale.
- Pour redevenir actif, un arbitre devra suivre un stage provincial ou national et arbitrer un minimum d'une compétition dans sa zone après avoir suivi le stage.

Jury d'examen

Le jury d'examen est un groupe de personnes qui sera à même d'évaluer les candidats lors d'un passage de grade d'arbitre.

Composition :

- Pour un passage de grades provincial: deux (2) arbitres de grade national A minimum dont un membre de la Commission provinciale d'arbitrage de Judo Québec.
- Pour un passage de grades Relève: deux (2) arbitres Provincial A ou un arbitre National A minimum.

Mandat :

- Corriger, si nécessaire, l'examen écrit des candidats.
- Évaluer la partie pratique de l'examen.
- Rencontrer tous les candidats à la fin de l'examen afin de transmettre les résultats du passage de grade.

- Présenter ses recommandations écrites au comité provincial d'arbitrage.

Autres :

- Toutes les décisions du jury sont définitives.
- Un candidat qui échoue au passage de grade doit recevoir une rétroaction.

Passage de grade

Pour réussir un passage de grade, le candidat doit obtenir les pourcentages minimums suivants :

- | | |
|----------------|---|
| • Relève B | Aucun examen n'est requis |
| • Relève A | 60% à l'examen pratique |
| • Provincial B | 70% à l'examen pratique
70% à l'examen théorique |
| • Provincial A | 75% à l'examen pratique
75% à l'examen théorique |

Note :

La présence d'un candidat arbitre est obligatoire lors du stage d'arbitrage précédent le passage de grade (si applicable). Tout retard d'un candidat à l'examen ou au stage aura pour effet le rejet de sa candidature.

Règlements concernant les passages de grade

Relève B

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être au minimum ceinture verte et actif en judo.
- Être au minimum âgé de 14 ans.
- Avoir au minimum suivi 1 stage d'arbitrage de niveau régional.
- Porter un pantalon gris ou noir, un polo blanc ou noir ou un t-shirt officiel de la zone, de Judo Québec ou autre jugé suffisant par le responsable d'arbitrage de la zone.

Note :

Un candidat pourra se présenter dans une autre zone que la sienne avec l'autorisation écrite du responsable de l'arbitrage de sa zone ou du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Relève A

- Être membre en règle de Judo Québec.

- Être au minimum ceinture bleue et actif en judo.
- Être au minimum âgé de 14 ans.
- Être arbitre Relève B depuis un minimum de trois (3) mois.
- Avoir au minimum suivi 1 stage d'arbitrage de niveau régional.
- Avoir été actif dans sa zone comme arbitre dans un minimum de deux (2) tournois depuis l'obtention de son grade actuel.
- Porter un pantalon gris ou noir, un polo blanc ou noir ou un t-shirt officiel de la zone, de Judo Québec ou autre jugé suffisant par le responsable d'arbitrage de la zone.

Exigences :

Satisfaire à un examen pratique devant le responsable de l'arbitrage de sa zone ou un membre du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Note :

Un candidat pourra se présenter dans une autre zone que la sienne avec l'autorisation écrite du responsable de l'arbitrage de sa zone ou du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Provincial B

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être au minimum ceinture marron et actif en judo.
- Être au minimum âgé de 15 ans.
- Être arbitre Relève A depuis un minimum de six (6) mois.
- Connaissances pratiques et théoriques pertinentes.
- Avoir arbitré un minimum de trois (3) fois depuis l'obtention de son grade actuel.
- Être un arbitre actif dans sa zone.
- Avoir la tenue vestimentaire règlementaire.

Exigences :

Satisfaire à l'examen pratique et écrit du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Note :

Le candidat doit être recommandé par le responsable de l'arbitrage de sa zone ou par le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Provincial A

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être au minimum ceinture marron et actif en judo.
- Être au minimum âgé de 16 ans.
- Être arbitre Provincial B depuis un minimum de un (1) an.

- Être actif au niveau provincial.
- Connaissances pratiques et théoriques pertinentes.
- Disponible et présent aux convocations d'arbitres.
- Avoir la tenue vestimentaire règlementaire.

Exigences :

Satisfaire à l'examen pratique et écrit du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Note :

Le candidat doit être recommandé par le responsable de l'arbitrage de sa zone ou par le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

National C, B et A

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être considéré comme arbitre actif au niveau provincial.
- Avoir arbitré au minimum à 40% des journées de compétitions inscrites au calendrier provincial pour la période du 1^{er} septembre au 31 août.
- Avoir participé à au moins un (1) stage de niveau provincial ou national.
- Compétence de l'arbitre selon les évaluations faites aux compétitions provinciales sur une période d'une année (janvier à décembre).
- Disponible et présent aux convocations d'arbitres.
- Avoir la tenue vestimentaire règlementaire.
- Promotion de l'arbitrage.
- Comportement éthique et professionnel irréprochable.
- Satisfaire aux exigences du comité national des arbitres.
- Être recommandé par le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.
- Avoir obtenu son grade actuel depuis un minimum de un (1) an.

Continental et International

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Être arbitre National A minimum.
- Avoir participé à au moins un (1) stage de niveau provincial ou national.
- Compétence de l'arbitre selon les évaluations faites aux compétitions provinciales sur une période d'une année (janvier à décembre).
- Avoir arbitré au minimum à 40% des journées de compétitions inscrites au calendrier provincial pour la période du 1^{er} septembre au 31 août. Cependant, pour le 40% de présences obligatoires pour être considéré comme étant actif, un maximum de 20% sera accepté provenant des compétitions privées. Ceci ne s'applique pas pour l'évaluation des arbitres, mais seulement pour les présences. Il y aura un formulaire à remplir et faire signer par le chef arbitre.
- Participer activement à la promotion de l'arbitrage.
- Comportement éthique et professionnel irréprochable.

- Disponibilité à rendre service comme chef arbitre, chef de tapis, examinateur et responsable de stages.
- Respect des horaires de convocation et des stages d'arbitrage (demeurer sur place lors des compétitions jusqu'à libération par le chef arbitre).
- Avoir la tenue vestimentaire règlementaire.

Note :

La présence d'un candidat arbitre est obligatoire lors du stage d'arbitrage précédent le passage de grade (si applicable). Tout retard d'un candidat à l'examen ou au stage aura pour effet le rejet de sa candidature.

Sélection pour les championnats nationaux et plus

Voici la liste des critères de sélection pour les tournois de ce niveau.

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Avoir le grade minimum de National A.
- Avoir participé à au moins un (1) stage de niveau provincial et plus durant la dernière année.
- Compétence de l'arbitre selon les évaluations faites aux compétitions provinciales sur une période d'une année (janvier à décembre).
- Avoir arbitré au minimum à 40% des journées de compétitions inscrites au calendrier provincial pour la période du 1^{er} septembre au 31 août. Cependant, pour le 40% de présences obligatoires pour être considéré comme étant actif, un maximum de 20% sera accepté provenant des compétitions privées. Ceci ne s'applique pas pour l'évaluation des arbitres, mais seulement pour les présences. Il y aura un formulaire à remplir et faire signer par le chef arbitre.
- Participer activement à la promotion de l'arbitrage.
- Comportement éthique et professionnel irréprochable.
- Disponibilité à rendre service comme chef arbitre, chef de tapis, examinateur et responsable de stages.
- Respect des horaires de convocation et des stages d'arbitrage (demeurer sur place lors des compétitions jusqu'à libération par le chef arbitre).
- Avoir la tenue vestimentaire règlementaire.
- Faire partie de la liste « rooster » fournie par le comité national des arbitres de Judo Canada pour être sélectionné à un championnat canadien senior.

Les différents rôles

Section qui explique les différentes fonctions qu'un arbitre peut se voir assigner en plus de son rôle d'arbitre.

Chef arbitre

- Tournoi à caractère international : Être arbitre Continental actif minimum.

- Tournoi provincial, interprovincial ou « développement » : Être arbitre Continental actif minimum.
- Tournoi interzone : Être arbitre National A actif minimum.
- Tournoi de zone : Être arbitre National C actif minimum.

Rôle

- Le Chef arbitre est à la disposition des arbitres et des juges pour les conseiller face à l'application des règlements. Il doit essentiellement veiller à ce que les règlements soient fidèlement respectés et que leurs interprétations ne donnent lieu à aucun incident. En cas de litige, sa décision est finale et sans appel.
- Tenir une session d'information concernant les règlements avec les arbitres convoqués.
- Agir en qualité de répartiteur pour la rotation et la composition des équipes d'arbitres, incluant la sélection des chefs de tapis.
- Advenant le cas où les arbitres sont en nombre insuffisant, il sera en son pouvoir de recruter sur place les arbitres nécessaires pour compléter la liste prévue parmi les arbitres considérés actifs dans la province.
- Remplir le rapport du Chef arbitre et le rapport de présences signé par les arbitres et les remettre au directeur technique de Judo Québec ou le faire parvenir au bureau de Judo Québec.
 - Le Chef arbitre fera les annotations suivantes dans son rapport :
 - A pour absence
 - R pour retard (indiquer aussi l'heure d'arrivée)
 - D pour départ avant la fin de l'événement (indiquer aussi l'heure de départ)
- Dans le cas de disqualification d'un athlète, pour le tournoi en cours, le Chef arbitre et le directeur du tournoi doivent se réunir pour analyser le cas et prendre les actions qui s'imposent.
- En cas d'urgence, le Chef arbitre peut se faire remplacer sur place par un autre arbitre qui a les qualifications requises.
- Seul le Chef arbitre ou son remplaçant et les chefs de tapis sont habilités à intervenir et donner des explications lors de protestations officielles.
- Le Chef de tapis et les membres du comité provincial d'arbitrage de Judo Québec ont le pouvoir de relever de ses fonctions un arbitre ou un chef de tapis qui n'a pas un comportement éthique et professionnel. Un rapport écrit détaillé devra être soumis au comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Chef de tapis

- Tournoi à caractère international : Être arbitre National A actif minimum.
- Tournoi provincial, interprovincial ou « développement » : Être arbitre National A actif minimum.
- Tournoi interzone : Être arbitre Provincial A actif minimum.
- Tournoi de zone : Être arbitre Provincial A actif minimum.

Rôle

- Le chef de tapis est à la disposition des arbitres et des juges pour les conseiller face à l'application des règlements.
- À chaque sortie de tapis de l'équipe d'arbitres, il prodiguera, si nécessaire, des remarques ou conseils afin d'aider les arbitres à améliorer leur arbitrage.
- Il doit servir d'intermédiaire entre les arbitres et l'arbitre en chef si nécessaire.
- Il établit les horaires de ses équipes et s'assure qu'ils sont respectés.
- Il favorise un bon esprit d'équipe.
- Remplir la feuille de route de chaque arbitre objectivement chaque jour.
- Le chef de tapis s'assure d'être remplacé par un arbitre qui a les qualifications requises s'il doit s'absenter.
- Le chef de tapis doit utiliser le système de reprise vidéo lorsqu'il est disponible et enregistrer toute action jugée pertinente pouvant servir ultérieurement à des fins éducatives et remplir la fiche reliée à ces enregistrements.

Évaluateur

- Les évaluateurs sont présents lors des tournois suivants :
 - Tournois développement
 - Championnat provincial
 - Omnium du Québec
- Il faut être un arbitre actif et d'un grade Continental et plus.
- Il faut être sélectionné par le Comité provincial d'arbitrage et avoir suivi la formation.

Rôle

- Les évaluateurs, lors d'une compétition, reçoivent la liste des arbitres à évaluer par le chef arbitre.
- Avant de quitter les lieux, les évaluateurs doivent entrer leurs évaluations à l'aide de l'ordinateur disponible à cet effet.

Les responsables des arbitres de zone

Ils sont les personnes responsables du développement de l'arbitrage dans les zones du Québec.

- Être membre en règle de Judo Québec.
- Avoir au minimum le grade National C.
- Avoir participé à au moins un (1) stage d'arbitrage provincial ou plus durant la dernière année.
- Être nommé par le conseil de zone.
- Le conseil de zone devra faire entériner la nomination du responsable de zone par le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.
- Obligation de participer à la rencontre provinciale annuelle des

responsables de zone ou d'y déléguer un représentant.

Note :

Si aucun arbitre de la zone ne répond à ces critères, le conseil de zone pourra prendre une entente avec un arbitre d'une autre zone qui répond à ces critères. Si aucune entente n'a été prise, le comité provincial d'arbitrage fournira une liste de trois (3) candidats au conseil de zone. Celui-ci devra nommer un responsable de zone parmi les candidats de la liste proposée et assumer tous les frais reliés à ses activités selon la politique de remboursement de Judo Québec.

Rôle

- Coordonner les activités de l'arbitrage et promouvoir l'évolution de l'arbitrage dans leur zone.
- Collaborer avec le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.
- Recruter des arbitres.
- Préparer et envoyer les dossiers des futurs candidats aux grades d'arbitres provinciaux B et A au comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.
- Établir un tableau d'activités pour les tournois de zone et convoquer les arbitres.
- Envoyer au comité provincial d'arbitrage de Judo Québec une liste des arbitres actifs dans sa zone à la fin de chaque saison sportive et se servant de la base de données des arbitres de sa région qui lui est fournie sur le site de Judo Québec.
- Organiser au minimum une (1) clinique d'arbitrage par année en suivant les règles suivantes :
 - Aviser le comité provincial d'arbitrage des détails de celle-ci au moins une semaine à l'avance.
 - Identifier l'animateur de la clinique.
 - S'assurer des connaissances et compétences de l'animateur.
 - Suite à la clinique, expédier la liste des présences au comité provincial d'arbitrage et avec un court résumé des sujets traités.
- Superviser les compétitions dans leur zone.
- Fournir au comité provincial d'arbitrage un rapport de présences des arbitres pour les compétitions de zone et interzone à partir de la base de données.
- Tenir, si possible, deux (2) examens d'arbitres pour l'obtention du grade de Relève A dans la zone à chaque saison sportive.
- Le responsable de zone, le président ou le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec peuvent recommander un arbitre Relève A à un passage de grade Provincial B.
- La liste des arbitres postulant pour un grade supérieur devra être parvenue au comité provincial au moins sept (7) jours avant la date prévue de l'examen, le cachet de la poste ou la date sur le courriel faisant foi.
- Le responsable de zone doit identifier les points à améliorer et prendre les

moyens pour assurer une meilleure rétention des arbitres relève de sa zone.

- Communiquer avec ses pairs et/ou membres du comité provincial pour trouver les solutions appropriées aux problèmes auxquels il fait face dans sa zone.
- Assister ou se faire représenter lorsqu'une réunion des responsables des zones est convoquée par le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec.

Convocation d'arbitres et politique de remboursement

- L'arbitre convoqué par Judo Québec doit confirmer sa présence (ou sa non-disponibilité) pour la compétition auquel il est convoqué à la permanence de Judo Québec, et avant le délai mentionné dans la lettre de convocation (soit 10 jours avant la date prévue de l'événement). Si aucune réponse n'est donnée par l'arbitre convoqué dans les délais demandés, celui-ci ne sera pas admissible au per diem de Judo Québec pour cette compétition. Un substitut sera convoqué en remplacement.
- En cas d'indisponibilité de l'arbitre convoqué après confirmation de sa présence, l'arbitre convoqué doit avertir le directeur technique de Judo Québec dans les plus brefs délais.
- Lors d'un tournoi de niveau provincial, un substitut peut être contacté jusqu'à la journée précédent le début du tournoi.
- Sauf lorsqu'exception, il est de la responsabilité de chacun des arbitres de procéder à la réservation de son hébergement.
- L'arbitre convoqué à une compétition doit se présenter à l'arbitre en chef à l'heure.
- ***Important*** : Si un arbitre accumule trois (3) retards non motivés pendant une période de 24 mois, il recevra une lettre de réprimande du comité provincial d'arbitrage et ne sera pas éligible pour arbitrer des tournois de niveau national ou plus, ni pour un passage de grade.
- Lors des tournois provinciaux et de développement, les arbitres convoqués par Judo Québec seront remboursés selon la grille de remboursement prévu dans la politique de remboursement des dépenses de Judo Québec.
- Les arbitres convoqués pour deux (2) jours devront être présents les deux jours complets, sinon ils ne recevront aucun remboursement.
- Arbitre-compétiteur :
 - Un arbitre convoqué qui désire prendre part au tournoi en tant que compétiteur, pourra recevoir le per diem prévu proportionnellement au temps arbitré s'il a reçu l'autorisation préalable de l'arbitre en chef.
 - Un arbitre non convoqué qui désire prendre part au tournoi en tant que compétiteur doit remplir les critères suivant pour obtenir un per diem équivalent au montant de leur inscription au tournoi et leur dîner :
 - Il doit avoir le grade minimum de provincial B;

- Il doit arbitrer au minimum l'équivalent d'une journée complète et deux demi-journées sur deux jours consécutifs (s'il combat dans deux divisions);
 - Il doit être d'âge U21 et moins.
- Tout arbitre désirant obtenir une aide financière pour ses dépenses lors de sa participation à un tournoi ou examen à l'extérieur de la province ou du pays devra en faire la demande écrite (courriel) au comité provincial d'arbitrage de Judo Québec avant son départ, dans un délai raisonnable. Des factures seront exigées pour obtenir une aide financière. Le comité soumettra les demandes jugées pertinentes au directeur général de Judo Québec pour approbation. Le remboursement, si approuvé, se fera selon une grille préétablie avec Judo Québec.
- Lorsqu'un arbitre ou chef de tapis est relevé de ses fonctions, il n'aura pas droit au remboursement.

Outils de sélections

Les dossiers d'évaluation lors des tournois provinciaux et les feuilles de présences aux compétitions et aux stages sont les documents officiels servant aux diverses sélections.

Manquement à l'éthique et/ou au professionnalisme

- Tout arbitre ou chef de tapis peut être relevé de ses fonctions par le chef arbitre ou le comité provincial d'arbitrage de Judo Québec pour un manquement à l'éthique et/ou au professionnalisme. L'arbitre ou le chef de tapis relevé de ses fonctions devra s'expliquer par écrit au comité provincial d'arbitrage qui décidera des mesures à prendre. Le comité avisera par écrit la personne visée de sa décision avec une copie conforme au président de Judo Québec. L'arbitre relevé le restera aussi longtemps qu'il n'aura pas fourni son document écrit.
- Suite à un manquement éthique et/ou au professionnalisme, le comité provincial pourra prendre la décision de ne pas recommander cet arbitre pour un grade supérieur ou à une participation à un tournoi à l'extérieur de la province ou du pays. Cette recommandation inclura par le fait même, le non-remboursement des dépenses.
- La décision pourrait inclure le retrait de l'arbitre de la liste de disponibilité du calendrier provincial pour une période donnée ainsi que la participation à toute compétition sanctionnée par Judo Québec.

Divers

- Pour arbitrer un tournoi du calendrier provincial, à l'exception des tournois « open », il faut être membre en règle de Judo Québec. Pour les tournois « open », il faut être membre d'une association reconnue.
- Les passages de grade provinciaux auront lieu lors des compétitions provinciales du calendrier régulier de Judo Québec. Le comité provincial d'arbitrage détermine en début d'année les dates et endroits où les

- passages de grade seront tenus.
- Talkie-walkie : Judo Québec vend au prix contant les radios demandés par le comité provincial d'arbitrage. Pour plus de renseignement, contactez le directeur technique de Judo Québec à tournoi@judo-quebec.qc.ca